



OFFRANDES DE MESSE

Prénom et Nom : _____

Je souhaite offrir ___ messe(s) soit _____ x 18 € = _____ €

à (aux) l'intention(s) suivante(s) :

Si, d'une part, vous contribuez au denier de Saint-Louis et que, d'autre part, vous nous confiez des intentions de messe, merci pour des raisons comptables d'**établir deux chèques distincts**, chacun à l'ordre de « Diocèse aux Armées Françaises ». Seules les contributions au denier de Saint-Louis sont déductibles des impôts.



La messe est toujours célébrée pour tous : l'Amour infini du Christ embrasse en son Cœur l'humanité tout entière et chacun personnellement. L'Eucharistie a toujours une valeur universelle ! C'est la prière parfaite du Fils au Père, à laquelle par grâce nous sommes associés. Il est de tradition dans l'Église d'ajouter une intention particulière pour laquelle le prêtre célèbre l'Eucharistie. Tous peuvent ainsi demander qu'une messe soit célébrée pour telle ou telle intention.

Demander de faire célébrer une messe, c'est donc entrer dans la prière de Jésus et de l'Église, c'est **confier à l'Amour de Dieu une intention particulière qui nous est chère**, pour nous-même ou pour les autres... pour remercier Dieu ou pour confier une demande... Prier pour les défunts est le don le plus précieux que l'on puisse faire pour un être cher qui nous a quittés.

La messe n'a pas de prix, c'est un bien spirituel. Pour autant dès les origines du christianisme, les fidèles ont contribué à la célébration de l'Eucharistie par des dons et des offrandes destinés à assurer les frais du culte, la subsistance des prêtres, la vie de l'Église. Il ne s'agit donc pas « d'acheter une messe ». C'est pourquoi on ne parle pas de « prix » d'une messe mais plutôt d'une « offrande », avec un montant simplement indicatif.